

SIVOS ARS-GIMEUX

SEANCE DU 15 JUIN 2015

Le Comité du SIVOS est convoqué par Madame Stéphanie DEMAIL-SOUCHET, Présidente, le huit juin deux mil quinze pour la tenue d'une séance ordinaire le quinze juin deux mil quinze à dix-neuf heures.

Ordre du jour :

- COMPTES-RENDUS DE LA SEANCE DU 16/03/2015 ;
- NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES : avenant prime liée à la mise en place ;
- CONSEIL D'ECOLE EXTRAORDINAIRE DU 30/03/2015 ;
- ORGANISATION GARDERIE DU MERCREDI, RENTREE 2015 : préinscriptions ;
- ADMISSIONS EN CREANCES ETEINTES ;
- PERSONNEL :
 - Réunions des agents du 4 JUIN 2015,
 - Règlement intérieur,
 - Remplacement départ à la retraite d'un ATSEM,
 - Remplacement CAE,
 - Plannings 2015/2016.
- DIVERS :
 - P.E.D.T.,
 - Questions diverses

L'an deux mil quinze, le quinze juin à dix-neuf heures, le comité du SIVOS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Stéphanie DEMAIL-SOUCHET, Présidente.

Etaients présents : MM. Claude CHATEAU, Stéphanie DEMAIL-SOUCHET, Xavier JOURDAIN, Sylvie AUGUIN, Philippe LAFFORT.
Procuration de Michèle LAGARDE à Stéphanie DEMAIL-SOUCHET.

Invités : Melle GATTI, directrice de l'école de Gimeux, Mme TOURNADRE, maire d'Ars.

Absents excusés : Mme Michèle LAGARDE, Mme Chantal NADEAU, maire de Gimeux.

1. COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

Aucune observation n'étant émise, il est procédé à la signature de la séance.

2. CONSEIL D'ECOLE DU 30/03/2015

La présidente fait lecture du compte rendu du Conseil d'école concernant les nouveaux horaires 2015/2016.

Les N.A.P. auront lieu en fin d'après-midi : 1h30 deux fois par semaine à Ars et 3/4h par jour à Gimeux.

A Gimeux le référent NAP remettra les enfants à leurs parents et sera remplacé par une ATSEM si besoin.

L'homogénéisation des horaires de rentrée, 8h30, est satisfaisante. Cependant il faut vérifier avec les transports scolaires si cette modification n'engendre pas un coût supplémentaire.

3. PERSONNEL

En raison du départ en retraite de Jocelyne BARDET au 1^{er} novembre 2015, il est nécessaire de prévoir son remplacement dès la rentrée de septembre puisqu'elle doit récupérer des heures sur les deux mois précédents soit septembre et octobre 2015.

Après un entretien avec les agents qui se sont portés candidats, c'est Elodie JOUSSON qui a été choisie pour remplacer Mme BARDET. Son temps de travail sera établi à environ 29h par semaine sauf si les N.A.P. sont intégrés dans son temps hebdomadaire. Il lui sera fait un Contrat à durée déterminée d'agent d'animation sur l'année scolaire, de septembre à début juillet 2016.

Melle GATTI précise que Les NAP des maternelles auront lieu après la sieste, les enfants seront réveillés pour y participer et les tous petits ne viendront que le matin.

Le poste laissé vacant par Elodie JOUSSON (ancien CA.E.) sera remplacé par un agent en contrat aidé selon le planning de l'agent polyvalent n°2.

4. ORGANISATION DU MERCREDI APRES-MIDI

Les résultats de l'enquête pour la demande d'accueil à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Merpins a donné les chiffres suivants :

3/6 ans	8 systématiques	10 occasionnels	8	cantine
	systematiques			
+ 6 ans	13 occasionnels			

La capacité d'accueil de Merpins a été augmentée à 35 enfants. Il est nécessaire qu'il y ait trois personnes pour surveiller. Merpins demandait une participation du SIVOS de 300 € mais en raison de la mise à disposition d'un agent du SIVOS (agent polyvalent n°2) qui ira travailler à Merpins avec un ordre de mission, cette participation a été annulée.

La Présidente fait lecture de la convention proposée par Merpins.

Elle précise les tarifs actuels 3.17 à 5.81 € pour l'après-midi et 2.65€ pour la cantine.

En ce qui concerne le supplément de transport pour aller à Merpins, les membres du SIVOS décident de demander une participation de 1 ticket de garderie ½ journée aux parents.

Une demande de devis sera faite aux transports CITRAM pour récupérer à Merpins, l'agent accompagnant dans le bus (afin qu'elle puisse avoir un moyen de transport pour revenir chez elle), lors du trajet Cognac Gimeux.

Décision concernant la convention sous réserve des modifications attendues.

Votants : 4 + 1 procuration, pour : 4 + 1 procuration

DELIBERATION 2015-03-JUIN- 01
Reçue en Sous-préfecture le

Arrivée de M. LAFFORT 19h45

5. REMPLACEMENT DE L'ANCIEN C.A.E.

La Présidente informe de la possibilité d'embaucher un jeune de 18 à 25 ans, inscrit depuis plus de 9 mois à Pôle Emploi, en contrat d'avenir, à temps complet. Ces contrats sont subventionnés à 75 %.

Il est possible de conclure une CDD de 1 an renouvelable jusqu'à 3 fois ou un CDI.

Ce contrat permettrait un accompagnement des enfants du R.P.I. (envoi en mission) à l'ALSH de Merpins.

Le contrat pourrait débuter le 24/08/2015 pour les ménages d'août (remplacement de Béatrice BAUDRY qui a demandé un congé à cette date là). Dans le cadre de ce contrat des formations sont obligatoires. Le choix d'un tuteur est nécessaire. Une formation des tuteurs est organisée par le CNFPT.

La présidente présente le projet du poste polyvalent n°2 et informe de la réception des agents qui ont fait des offres d'emplois pour le remplacement de Mme BARDET. Ont été reçus le 20 mai et le 02 juin dernier :

- Mme Myriam CHAPEAUCOURT, poste d'aide cuisinière, actuellement en congé parental, est pressentie pour remplacer la cuisinière en cas de besoin et n'a donc pas été choisie pour ce poste ;
- Mme Béatrice BAUDRY avait demandé à effectuer les lessives attribuées précédemment au poste d'ATSEM TPS PS MS, ce qui lui a été accordé ;
- Melle Ludivine RIGAUDEAU ne pouvait prétendre à un emploi aidé c'est pourquoi sa candidature n'a pas été retenue ;
- Melle Charline DESSENDIER a été choisie pour le poste d'agent polyvalent n°2, en contrat à durée déterminée à temps plein, car elle entrait dans le cadre des contrats d'avenir.

Le contrat débutera le 24 août pour 1 an

Après en avoir délibéré, les membres du SIVOS décident

- d'autoriser la Présidente à conclure un contrat à durée déterminée en contrat d'avenir pour une durée de 1 an à raison de 35 heures par semaine, à compter du 24 août 2015, sous réserve que la demande d'aide C.U.I. soit acceptée.
- Et autorise la Présidente à signer la convention avec la Mission Locale Arc Charente.

Votants : 5 + 1 procuration, pour : 5 + 1 procuration

DELIBERATION 2015-03-JUIN- 02
Reçue en Sous-préfecture le

6. PLANNINGS 2015-2016

La Présidente présente ensuite les plannings des autres agents. :

- Poste d'aide en classe maternelle TPS PS MS,

- Poste d'aide en classe maternelle MS et GS,
- Poste d'agent polyvalent n° 1,
- Poste cuisine,
- Poste aide cuisine.

7. DIVERS

P.E.D.T. (Projet Educatif de Territoire).

La Présidente présente le document reçu lors de la réunion à laquelle elle a assisté. Ce projet est pris en charge par GRAND-COGNAC.

C'est un premier état des lieux des structures existantes dans le but d'améliorer leur mutualisation.

Son but est l'accès de tous les enfants du territoire aux dispositifs existant

EFFECTIFS

Les effectifs actuels prévus pour la rentrée sont de 102 élèves :

3 TPS, 12 PS, 11 MS et 14 GS soit 40 élèves en maternelle à Gimeux et 62 élèves à Ars.

8. NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES

La Présidente informe que la Communauté de Communes GRAND-COGNAC a décidé de verser, dans le cadre des prestations d'encadrement et d'animation d'activités périscolaires, un forfait de 350 € par école destiné à couvrir les frais d'ingénierie du SIVOS ; Elle fait lecture de l'avenant n° 1 à la convention et demande aux membres du SIVOS, de l'autoriser à signer ce document.

Après en avoir délibéré, les membres du SIVOS décident d'autoriser la Présidente à signer l'avenant n° 1 à la convention 2014-2015.

Votants : 5 + 1 procuration, pour : 5 + 1 procuration

DELIBERATION 2015-03-JUIN- 03
Reçue en Sous-préfecture le

9. ADMISSION EN CREANCES ETEINTES

La Présidente fait lecture du courrier reçu de Madame le Percepteur concernant la demande d'admission en créances éteintes, de sommes dues par deux familles, pour des frais de cantine et garderie de 2009 à 2012. Ces dettes ayant été annulées par jugement, Madame le Percepteur demande que le SIVOS admette en créances éteintes ces produits pour un montant total de 922.07 €.

Après en avoir délibéré, les membres du SIVOS décident l'admission en créances éteintes de la somme de 922.07 € correspondant à ces créances non recouvrées et au frais de recouvrement engagés par la Trésorerie.

Votants : 5 + 1 procuration, pour : 5 + 1 procuration

DELIBERATION 2015-03-JUIN- 04
Reçue en Sous-préfecture le

10. REUNION DES AGENTS DU 04 JUIN 2015

Lors de cette réunion, le projet de règlement intérieur a été présenté aux agents. En ce qui concerne la demande des agents relative aux congés d'ancienneté, l'annulation est maintenue car ils n'ont pas de légalité.

En revanche, il pourra être proposé 2 jours hors période selon leur étalement de congés annuels. Toute autre disposition sera décidée en réunion de bureau du SIVOS.

Des améliorations ont déjà été apportées notamment la prise en compte en temps de travail effectif des heures de réunion des agents dont ils ne bénéficiaient pas avant le nouveau bureau du SIVOS ainsi que les différentes missions effectuées (ex : plein du véhicule du SIVOS, visites médicales et servitudes particulières).

Une fois finalisé, le règlement sera présenté au Comité Technique pour validation.

11. QUESTIONS DIVERSES

Il est décidé d'offrir un cadeau de départ à Jocelyne BARDET. Des fleurs seront achetées pour 30 € et lui seront remises lors sa soirée de remerciements faite par parents et enseignants du RPI.

Une cagnotte ouverte à tous sera mise à disposition et le SIVOS y participera à hauteur de 300€ sous une forme à définir.

Fin de séance 21h30